



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_12  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....33  
Pouvoir(s) : ..... 4  
Votants :.....37

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Lætitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne,  
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,  
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

**Conseillers excusés :**

KLEIN Bernadette

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie,

**Secrétaire de séance :**

DESSPORTES Philippe

DELIBERATION N°DCM2024\_12

Tableau des effectifs

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins de services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de pérenniser le temps de travail d'un poste permanent du service enfance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 ;  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial des Hauts-d'Anjou en date du 7 décembre 2023 ;

Considérant le besoin de la collectivité de **modifier le temps de travail** du poste permanent suivant (modification supérieure à 10 % impliquant : création du poste sur le nouveau temps de travail, et suppression de l'ancien poste) :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	Suppression 30 janvier 2024	OUI	2,78/35	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI	Création 30 janvier 2024	OUI	5,56/35	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 5 février 2024

Maryline LÉZÉ,  
Maire des Hauts-d'Anjou



*Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 février 2024  
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 5 février 2024  
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 6 All. de l'Île Glorieuse, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*